



Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

A/48/975
S/1994/883
28 juillet 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Quarante-huitième session
Point 54 de l'ordre du jour
QUESTION DE CHYPRE

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Quarante-neuvième année

Lettre datée du 27 juillet 1994, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation
des Nations Unies

Suite à la lettre que je vous ai adressée le 21 juillet 1994 (A/48/972-S/1994/859) sur l'effet négatif qu'avaient eu certaines déclarations du dirigeant chypriote turc, M. Rauf Denktash, ainsi que sur une série de nouveaux actes de provocation organisés par l'entité sécessionniste illégitime dans le territoire occupé de la République de Chypre, j'ai l'honneur, d'ordre de mon gouvernement, d'appeler votre attention sur de nouvelles déclarations négatives du dirigeant chypriote turc, et de les dénoncer devant le Conseil de sécurité et devant l'ensemble des membres de l'Organisation des Nations Unies. Ces déclarations tentent d'abord de porter un coup grave et peut-être mortel aux efforts actuellement déployés pour relancer la recherche d'un règlement global de la question de Chypre par l'application des résolutions des Nations Unies. Deuxièmement, ces dernières remarques trahissent l'intention du dirigeant chypriote turc de faire connaître au monde les objectifs réels de la partie turque, parmi lesquels la reconnaissance de la "souveraineté" du régime d'occupation, comme condition préalable de tous pourparlers futurs et l'annexion du territoire occupé, à un moment opportun, par la puissance occupante, la Turquie, en violation des nombreuses résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale qui demandent au contraire le respect et la sauvegarde de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République de Chypre. Troisièmement, ces dernières déclarations trahissent les intentions cachées de la partie turque, qui consistent non seulement à étouffer dans l'oeuf l'idée d'un renforcement de votre mandat et de votre mission de bons offices concernant Chypre, mais aussi à prévenir et à rendre stériles tous efforts tendant à la mise en oeuvre d'un processus de négociation visant à obtenir des résultats. Comme M. Denktash l'a déclaré sans ambages, dans le long processus de pourparlers intercommunautaires, non seulement la partie turque n'a fait aucune concession, mais aucune concession n'est à en attendre à l'avenir. Et comme si ces nombreuses déclarations n'exprimaient pas adéquatement, à l'intention de toutes les parties concernées, un message manifestement négatif, il a catégoriquement souligné que si la souveraineté du régime illégal n'était pas reconnue, les pourparlers ne pourraient pas reprendre. Il exclut même pour longtemps (jusqu'à février 1995), toute forme de pourparlers; il s'agit là

manifestement d'une tactique dilatoire, au prétexte de prétendues élections présidentielles prévues dans la partie occupée de Chypre. Cette attitude déplorable du dirigeant chypriote turc apparaît clairement dans les déclarations qui sont citées ci-après.

1. Selon la radio illégale Bayrak (21 juillet 1994) :

"Pendant les négociations intercommunautaires, la partie turque n'a fait aucune concession quant à l'égalité, la souveraineté, et les droits de la Turquie en tant que puissance garante, et la partie turque, à l'avenir, ... ne fera aucune concession ...; le moment est venu pour la Turquie de faire une nouvelle analyse de certaines réalités et de faire accepter cette analyse au monde entier ... en dépit du fait que l'Assemblée nationale turque a adopté une résolution excluant une négociation séparée des mesures de confiance, j'ai du mal à comprendre pourquoi le Gouvernement turc poursuivrait des négociations sur les mesures de confiance ... 80 % des Chypriotes turcs se prononceront, par leur vote, pour l'union avec la Turquie."

2. Selon le quotidien chypriote turc Kibris, en date du 22 juillet 1994 :

"La cause nationale sera maintenue ... la question de l'intégration de la République turque de Chypre-Nord à la Turquie a été examinée ... une décision nationale sur ce sujet, le moment venu, s'imposera d'elle-même au Gouvernement ... le moment est venu de procéder à une nouvelle analyse de la situation ... 80 % de la population est favorable à l'intégration de la République turque de Chypre-Nord à la Turquie et un référendum pourrait être organisé sur cette question, au besoin ... l'ensemble des mesures de confiance ne peut être maintenu ... l'état de choses actuel n'aidera pas les Chypriotes turcs à établir la paix, qui doit se fonder sur la notion de souveraineté ... une nouvelle analyse de la situation doit donc être faite, avec pour point de départ la notion de souveraineté."

3. Selon le quotidien chypriote turc Kibris du 26 juillet 1994, ainsi que selon les périodiques Vatan et Yeni Demokrat :

"Tant que notre égalité et notre souveraineté ne seront pas reconnues, les pourparlers ne serviront à rien."

4. Selon l'agence de presse Anatolia, le 26 juillet 1994 :

"Je ne saurais continuer les négociations étant donné que des élections présidentielles sont prévues dans sept à huit mois ... l'idée de fédération doit reposer sur l'égalité et la souveraineté."

De plus - ce qui est plus grave encore et qui trahit les intentions turques - au mépris des décisions de la communauté internationale, qui, dans des termes sans équivoque a condamné l'agression contre Chypre, le dirigeant

chypriote turc exige une nouvelle analyse de la situation et, selon des propos arrogants qui s'expliquent manifestement par l'impunité avec laquelle est maintenu l'inacceptable statu quo actuel, qui, aux termes de votre rapport, a été établi par la force et est préservé par la force [S/26777, par. 101 c)], il prétend, avec l'appui de la puissance occupante, mettre la victime et le monde devant le fait accompli de l'invasion turque. Il ne fait aucun doute que cette attitude intransigeante, excluant tout compromis, constitue une nouvelle manifestation du "scénario familial" et du manque de volonté politique de la partie turque, que décrit amplement votre rapport du 30 mai 1994 (S/1994/629, par. 52 et 53). Il n'y a donc pas lieu d'être surpris des raisons profondes de l'absence d'un règlement négocié à Chypre durant les deux décennies qui se sont écoulées depuis l'invasion turque et de la poursuite de l'occupation prolongée de Chypre, en dépit des nombreux efforts soutenus par le Conseil de sécurité et par la communauté internationale, et en dépit de progrès apparents, porteurs d'espoir, qui n'ont vu le jour que pour aussitôt être étouffés par l'absence de volonté de compromis et la tactique dilatoire de la partie turque.

En dénonçant les déclarations citées plus haut, le Gouvernement de la République de Chypre reste fermement convaincu que la partie chypriote turque ne peut maintenir cette attitude négative que parce que la Turquie la soutient pleinement dans la poursuite de son objectif qui, à ce stade, se borne à être le maintien du statu quo actuel, mais qui, à plus long terme, est la reconnaissance du régime illégal sécessionniste en violation des résolutions 541 (1983) et 550 (1984) du Conseil de sécurité qui demandaient le retrait de la proclamation présentée comme déclaration de sécession et la non-reconnaissance par la communauté internationale du prétendu État, et de ne pas encourager ni aider d'aucune manière l'entité sécessionniste susmentionnée. Il est donc grand temps, et cela depuis longtemps, que le Conseil de sécurité adopte de nouvelles procédures efficaces qui permettent enfin l'application de ses propres décisions. Ce n'est qu'alors que l'on pourra progresser vers un règlement global du problème de Chypre.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la quarante-huitième session de l'Assemblée générale au titre du point 54, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de
la République de Chypre

(Signé) Alecos SHAMBOS
